

ERIC BOMBHEY/  
PLUS DE CONSEILS,  
**PLUS DE TRAVAIL  
SUR MESURE**  
ET PLUS DE SERVICES

La technologie et les acteurs innovants ne sont pas les seuls à révolutionner le secteur des assurances. Le législateur est également loin de rester les bras croisés. Eric Bombey, CEO, explique l'impact de tout cela pour un acteur de niche coopératif comme AR-CO et comment son organisation y répond en développant son modèle d'activité existant.

Concrètement, à partir du 1er juillet 2018, les entrepreneurs en construction devront assurer leur responsabilité décennale, comme les architectes, géomètres et coordinateurs de sécurité doivent déjà le faire depuis longtemps. L'obligation d'assurance vaudra pour les habitations jusqu'au gros œuvre fermé inclus, pas pour les finitions. Un avant-projet de loi obligeant tous les concepteurs dans la construction à assurer leur responsabilité professionnelle pour tous leurs chantiers est également prêt.

#### LE MARCHÉ EST OUVERT

"Nous avons participé à la rédaction du projet de loi et nous nous réjouissons de cet élargissement", dit Eric. "Mais il aura un impact important sur notre secteur. Jusqu'à présent, seuls quelques assureurs très techniques étaient actifs dans cette niche "longue traîne". Avec l'élargissement du marché, nous nous attendons à l'arrivée d'assureurs généralistes, également étrangers. Avec probablement aussi des couvertures light et des tarifs moins élevés... Comment nous comptons nous y préparer ? En proposant plus de conseils, plus de travail sur mesure et plus de services."

#### DÉVELOPPER LE MODÈLE D'ACTIVITÉ EXISTANT

"Concrètement, forts de notre longue expérience, nous allons mettre en garde nos coopérateurs contre le fait que leur responsabilité pourra s'avérer bien plus lourde que la couverture obligatoire qui sera du reste moins large qu'aujourd'hui. Les dommages immatériels, par exemple, ne doivent pas nécessairement être assurés, mais une demande



*"Nous insisterons auprès de nos clients sur l'importance de la continuité dans le cadre de l'assurance de la responsabilité décennale."*

#### PAS DE PANIQUE

Outre la nouvelle obligation d'assurance, les normes toujours plus complexes ont aussi un sérieux impact sur le marché des assurances construction, confrontées à la technicité croissante dans le secteur de la construction. "L'isolation phonique dans les immeubles à appartements, par exemple, doit être telle qu'il ne doit pas être possible d'entendre la voisine du dessus marcher avec ses talons. La consommation énergétique des appartements doit être toujours plus faible. Le modèle des données du bâtiment (MDB) est bon si les processus et l'échange d'informations sont décrits clairement, mais il suppose aussi de nouveaux risques pour l'architecte si les processus ne sont pas clairs. On en attend toujours plus de l'architecte qui ne peut pas être spécialisé en tout. Il est donc logique que la loi change et que les responsabilités soient réparties de manière plus équilibrée. En tant que spécialiste, nous n'avons pas peur de cette ouverture du marché de l'assurance et de l'arrivée de nouveaux acteurs. Au contraire, nous voyons l'opportunité de mettre en valeur notre savoir-faire de manière innovante."

d'indemnisation en ce sens pourra avoir de lourdes conséquences. Nous insisterons aussi auprès de nos clients sur l'importance de la continuité pour ce genre d'assurances. Car qu'advient-il de leur responsabilité décennale si, après trois ans, leur assureur décide de relever ses tarifs ou se retire du marché ? Nous proposerons dans tous les cas des garanties plus larges que ce que prescrit la loi et voyons des opportunités pour innover avec nos produits. Pourquoi, par exemple, ne pas proposer des produits variant en fonction du bâtiment ; ou une police unique permettant au maître d'œuvre d'assurer toutes les parties ?

Nous voulons en outre de plus en plus travailler sur mesure pour nos clients en analysant soigneusement leurs dossiers d'un point de vue technique et en proposant toujours la meilleure couverture. Si un client construit en Chine un bâtiment contenant des arbres à l'intérieur, nous étudions alors les techniques et normes. Comme il se doit pour une coopérative, nous proposons des solutions pour tout le monde et pas seulement pour les meilleurs segments de clients. Tous nos coopérateurs peuvent s'adresser à nous pour des services. Y compris les petites sociétés pour lesquelles il n'est pas évident de suivre tous les changements dans le secteur. Nous les accompagnons en cas de problème technique avant l'apparition de sinistres et les informons sur l'impact de certaines clauses dans les contrats.